

DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Identifiant unique\*: 040-214003139-20140611-2014\_E13-DE

Envoyé en préfecture, le 23/06/2014 - 16:26

Reçu en préfecture, le 23/06/2014 - 16:30

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 22

Date de convocation : 05/06/2014



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 juin 2014**

--- o0o ---

L'an deux mille quatorze, le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme ULMANN), LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS, Mmes COURROS, BRUGAT, M. DUCASSE, Mmes COUFFIGNAL, DUBOIS-MAURY, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS (a procuration pour M. BRUEY), MM. DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELASSE.

**Etaient excusés :** MM. MARSAN, BRUEY (a donné procuration à Mme CHAPUIS), Mme ULMANN (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance E**

**Délibération n°13**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : Mme DEGOS**

**Objet: Projet d'animations culturelles de la Ville de TARTAS**

Sur avis favorable de la Commission Culture - Communication - Technologies Nouvelles en date du 4 juin 2014, il est proposé au Conseil Municipal d'organiser un programme d'animation l'été et ce, dès 2014.

Ces animations mettront notamment en valeur le site des bords de la Midouze et les Allées Marines. Il sera proposé le jeudi, en soirée, à partir de 19 h différentes animations.

Les dates du 24, 31 juillet, 14 et 21 août ont été retenues pour 2014. Elles seront notamment complétées du marché des producteurs le mardi 5 août 2014.

Enfin, seront organisées des sorties en bus pour les festivals Musicalarue de Luxey et Marciac.

Il est proposé :

- En application des pouvoirs délégués au Maire selon le C.G.C.T., de fixer par décision des tarifs et/ou participation dans la limite de 100 euros.
- D'autoriser M. le Maire à signer tout contrat et convention se rapportant à ces manifestations.

.../...

Identifiant unique\*: 040-214003139-20140611-2014\_E13-DE

Envoyé en préfecture, le 23/06/2014 - 16:26

Reçu en préfecture, le 23/06/2014 - 16:30



\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (T3T)

**Après en avoir délibéré**

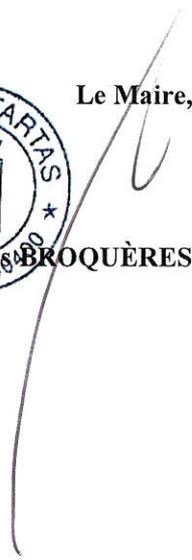
**Oui l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**DONNE** un avis favorable et autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à l'organisation de ces manifestations et à prendre toute mesure nécessaire en matière de sécurité pour leur bon déroulement.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,**  
  
**Jean-François BROQUÈRES**

